

Budget 2021

Présentation

Le budget communal est un outil de gestion indispensable au fonctionnement de la commune. Chaque année, il détermine les actions qui seront entreprises ; prévoit et autorise les dépenses ainsi que les recettes.

Lors de la séance du 25 mars dernier, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif que nous vous présentons ici. Il s'élève à 670 996,15€ dont 525 456€ en fonctionnement et 155 541€ en investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes.

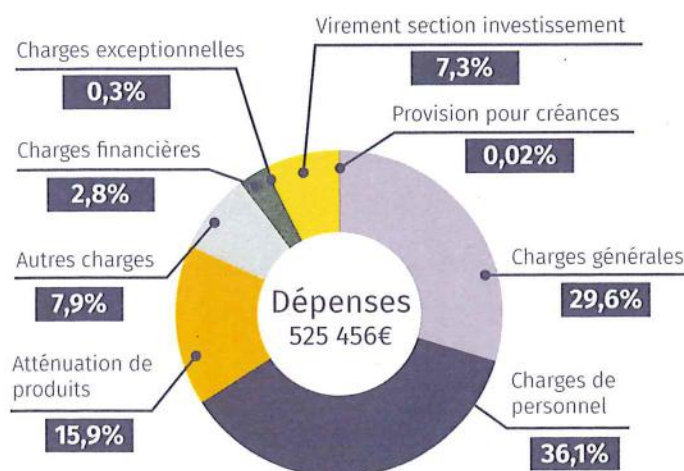


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (525 456€)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune. Elle a pour mission de résoudre l'équation entre stabilité fiscale, baisse des dotations et maintien de la qualité des services aux courlanaises et courlanaï.

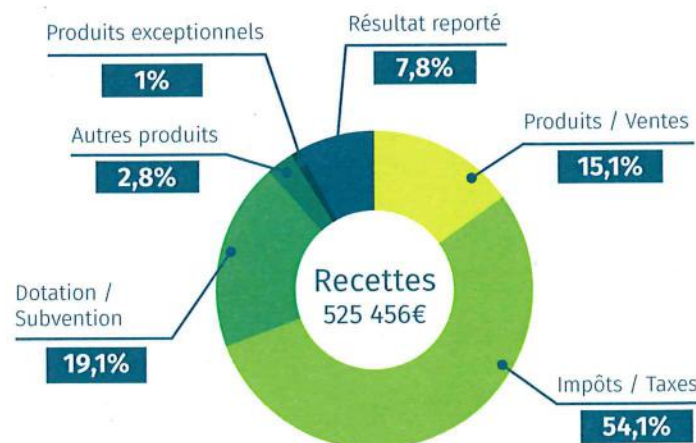
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent tous les frais nécessaires au fonctionnement de la commune comme les **charges de personnel** (salaires, cotisations, etc.), les **charges générales** (eau, électricité, chauffage, entretien de voirie et des bâtiments, etc.), les **atténuations de produits** (participation financière liée au transfert de compétences à ECLA), les **charges financières** ou les **autres charges** (indemnités des élus, subventions aux associations, etc.)



Recettes de fonctionnement

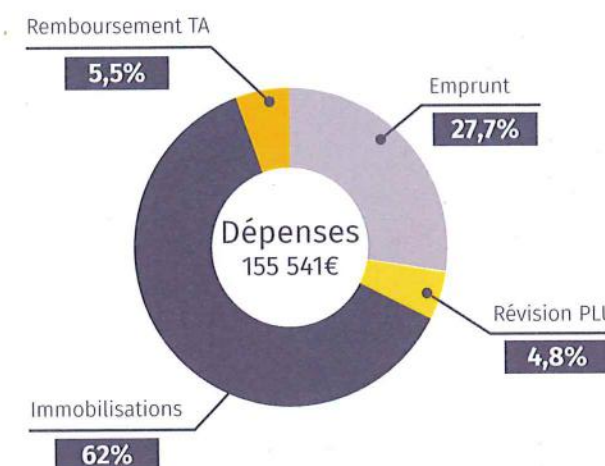
Les recettes de fonctionnement se composent de la **fiscalité** (impôts et taxes), des **dotations et subventions**, de la **facturation des services** de la commune (restauration scolaire, garderie, location de salle, affouage, etc.) ainsi que des **divers excédents** (résultat de l'année précédente).



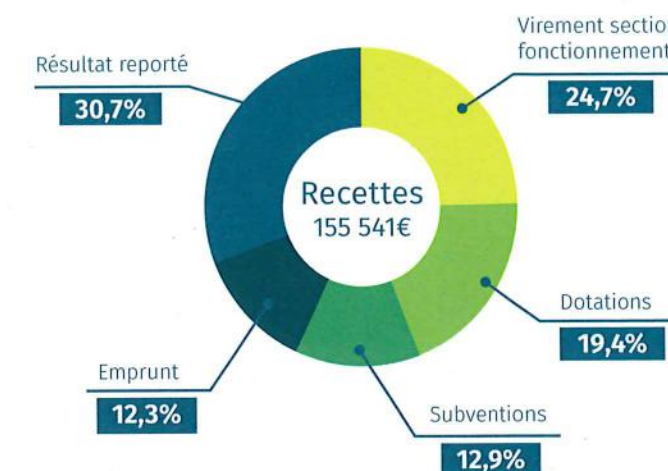
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (155 541€)

La section d'investissement concerne les dépenses liées à la réalisation d'infrastructures ou d'équipements et les recettes relatives à l'autofinancement, aux subventions et au recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les dépenses d'investissement concernent en majorité le **chapitre immobilisations** dont voici le détail.

Les bâtiments communaux : 67.091€

- Ancien local technique de la SNCF : réfection de la toiture et reprise de pignon de mur porteur : 37 163€ ;
- Local technique : réalisation et mise aux normes du réseau électrique : 13 528€ ;
- Mairie : travaux d'accessibilité - 8 000€ et rénovation du secrétariat de mairie : 7 400€ ;
- Groupe scolaire : achat d'équipements : 1 000€.

L'éclairage public : 13 921,64€

- Eclairage des parkings (mairie et commerces) : installation de lampadaires photovoltaïques : 12 954€ ;
- Eclairage public : changement de deux horloges astronomiques : 967,64€.

Voirie et autres : 15 388€

- Cimetière : achat de terrain : 8 195€ ;
- Voirie : reprise de la signalisation horizontale des arrêts minute des commerces : 2 000€ ; achat de plaques de numérotation : 500€ ; mise en œuvre d'une signalisation d'informations locales : 1 000€ ;
- Autres : Fleurissement : 3 000€ et reliure de documents administratifs : 693€.

LES IMPÔTS COMMUNAUX

Le taux communal pour les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Non Bâties (TFPNB) est maintenu.

Taxe Foncière
sur les Propriétés Bâties (TFPB) **17,49 %**

Taxe Foncière
sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) **31,04%**

La suppression de la taxe d'habitation se traduisant par une perte de recettes pour les communes, l'État a établi un mécanisme de compensation décrit ci-après.

La part départementale de TFPB pour laquelle chaque propriétaire était imposé en 2020 est désormais transférée à la commune. Concrètement tout propriétaire pouvait voir en 2020 sur son avis d'imposition, pour la TFPB un taux de **17,49%** (part communale) et un taux de **24,36%** (part départementale). En 2021, il ne verra qu'un seul taux de $17,49 + 24,36 = 41,85\%$ affecté à la part communale.



AC DESIGN

AC DESIGN, créée en l'an 2000, est le fruit de l'alliance et de l'association entre architecture/design d'intérieur du côté MADAME & savoir-faire en menuiserie/ébénisterie du côté MONSIEUR.

De la création à la réalisation de vos projets, pour vous particuliers et professionnels, nous saurons vous accompagner et vous proposer un ensemble de solutions pour mener à bien votre rénovation ou votre construction en architecture ou en menuiserie, ou les deux ensemble.

Contact :

Anne-Cécile MARX-DEGUT

& Frédéric DEGUT

110, rue du Montarlier

39570 COURLANS

☎ 03 84 44 53 07

🌐 www.acdesign-id.fr

📘 www.facebook.com/AC.Design.Menuiserie.Deco.Immo

Mairie

330 Rue Robert Morland,

39570 COURLANS

Tél : 03 84 47 12 05

Fax : 03 84 47 35 31

mairiedecourlans@wanadoo.fr

www.courlans.fr

Secrétariat de Mairie

Accueil du public

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 16h00 - 19h00

Permanences du Maire et d'un adjoint

Sur Rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie

Directeur de Publication

Alain Pattingre

Rédaction & Conception

Équipe municipale
communication@courlans.fr

Impression

ESAT APEI Lons-le-Saunier
esat.imprimerie@apei-lons.fr

Crédits

Commune de Courlans

AC Design (Logo)

Ne pas jeter sur la voie publique

mai/juin 2021

☎ 03 84 47 12 05 | 🌐 www.courlans.fr | @ mairiedecourlans@wanadoo.fr

Le mot du maire

Cette fin d'année 2020 et ce début 2021 resteront gravés dans l'histoire et nos mémoires. En effet, la crise sanitaire Covid 19 a perturbé tous les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversé toute notre activité économique, associative et familiale. Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres. La municipalité a mis en place une procédure de prise de contact et de rencontres pour tous les aînés de notre commune afin de leur apporter un soutien et une aide en fonction des besoins.

Aujourd'hui, le nouveau défi collectif reste que le maximum de personnes soient vaccinées. La commune de Courlans a mis en place un accès pour les prises de rendez-vous sur Doctolib pour toutes les personnes qui ne peuvent pas avoir un accès à internet et qui souhaitent se faire vacciner.

Vous pouvez appeler le secrétariat de la mairie au : 03 84 47 12 05. Carole notre secrétaire sera votre intermédiaire et notre employé communal, Didier pourra vous véhiculer pour vous rendre au point de vaccination.

J'é mets le vœu que nous puissions très prochainement nous rencontrer, retrouver une vie sociale et normale. Prenez soin de vous.



Le Maire Alain Pattingre

Infos diverses

Challenge d'activité à vélo

La commune de Courlans s'est inscrite au Challenge d'activité à vélo proposé par Mai à vélo et Geovelo.

L'objectif de ce challenge est de réaliser le plus de kilomètres à vélo afin de faire gagner la commune.

Pour défendre les couleurs de la commune, rien de plus simple :

1/ cliquez sur le lien suivant :

<https://www.geovelo.fr/communities/invites/DGWLDA>

2/ créez votre compte geovelo

3/ cliquer sur "Rejoindre"

🌐 www.maiavelo.fr

Centrales solaires citoyennes sur votre territoire ? C'est possible !

Vous êtes un habitant du territoire, un élu, un agriculteur, un entrepreneur, une association et vous vous intéressez aux projets de production d'énergie renouvelable en particulier de centrales solaires.

Venez vous informer, échanger et pourquoi pas vous engager !

Soirée de lancement :

Judi 10 juin à 18h30 - Salle Victor Hugo à Montmorot - " Et si nous produisions ensemble une énergie locale ? "

Infos Covid

Ouverture de la vaccination à tous les + de 18 ans à compter du 1 juin !

Où se faire tester ?

Juraparc - Entrée C

Prise de rendez-vous :

🌐 www.covidexpress.fr

☎ 03 84 25 68 88

Sans rendez-vous :

Du lundi au vendredi : 13h30 à 15h30

Le samedi : 8h à 12h

Hôpital de Lons

Prise de rendez-vous

☎ 03 84 35 61 61 (en semaine)

☎ 03 84 35 62 34 (we et jours fériés)

Où se faire vacciner ?

Avec AstraZeneca ou Janssen

Pour les 55 ans et plus quelque soit leur situation :

- Chez son médecin traitant ;
- Sur son lieu de soin ;
- En pharmacie ;
- En cabinet infirmier ;
- A domicile.

Avec Pfizer-BioNTech ou Moderna

Pour les 55 ans et plus quelque soit leur situation ; pour les 18 à 49 ans avec un risque de forme grave :

- En centre de vaccination ;
- Sur son lieu de soin.

Comment prendre rendez-vous en centre de vaccination ?

Sur internet :

🌐 www.sante.fr

🌐 www.doctolib.fr

Par téléphone :

☎ 03 84 86 86 00 (numéro spécial mis en place par la Préfecture) ;

☎ 03 84 24 26 86 (Centre de vaccination de Juraparc).

Mairie de Courlans :

☎ 03 84 47 12 05